Devoir de mémoire et d'histoire, travail de mémoire et d'histoire.

On parle beaucoup, ces dernières années, du « devoir de mémoire ». Or, il convient d'effectuer une distinction essentielle entre le « devoir de mémoire » et le « devoir d'histoire » afin de lever toute ambiguïté concernant l'emploi de ces deux termes. Le sujet est d'importance car il engage la crédibilité de la production du discours historien. De plus, dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation, il est indispensable de bien différencier les deux vocables.

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation, qui a fêté en 2011 son cinquantenaire, est en même temps en train de vivre un moment crucial : les témoins de la Seconde Guerre mondiale sont malheureusement de moins en moins nombreux et l'on est en train de passer définitivement de la mémoire vécue à l'histoire. Pour autant, cette mémoire, qui a vécu, doit demeurer vivante dans les cœurs et dans les esprits. Pour qu'elle puisse perdurer sans être trahie, il convient de faire une mise au point concernant ce que l'on a coutume d'appeler le « devoir de mémoire ». Ce terme effectivement à la mode s'est ainsi imposé au fil des années, surtout à propos de la période contemporaine mais pas seulement (que l'on songe par exemple aux traites négrières sur la longue durée etc.), au risque de faire passer parfois, tout bonnement, le terme d'histoire à la trappe. Aussi, dans les médias, c'est comme si la mémoire avait submergé l'histoire ou bien qu'histoire et mémoire étaient finalement interchangeables. Or, ces deux mots ne sont pas synonymes. Si la mémoire ne doit pas être rejetée pour autant, bien au contraire, on doit expliciter la différence entre les deux termes pour mieux en dégager ensuite la nécessaire mise en relation.

Pour clarifier le statut distinct entre la mémoire et l'histoire, on peut notamment se référer à l'ouvrage du philosophe Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Le Seuil, 2000. La mémoire peut être ainsi définie : elle est de fait basée sur le souvenir, sur le témoignage, souvent oral. Elle est affective et relève de la fidélité. Elle a donc une tendance au particulier, qu'il s'agisse de la mémoire d'un individu ou d'un groupe d'individus. On peut maintenant définir l'histoire comme un discours qui a une visée « véritative » c'est-à-dire tendant vers la vérité et l'objectivité. Si l'histoire ne peut évidemment prétendre à la vérité avec un grand « V », elle est en tout cas « rationalisante » et tend vers l'universel.

Ainsi, l'injonction actuelle au « devoir de mémoire » apparaît comme une négation de la demande d'histoire car on assiste souvent à l'émergence de mémoires concurrentes (on peut songer par exemple aux mémoires des minorités ou aux mémoires multiples et opposées de la guerre d'Algérie etc.). On en arrive donc, avec le « tout mémoriel », à remettre en cause la possibilité de voir émerger un discours rationnel et tendant vers l'objectivité. A cet égard, le pathos dont se délectent souvent les médias apparaît édifiant : ils sombrent parfois dans le sentimentalisme le plus vil en étant à la recherche d'un témoignage basé sur l'émotion, le larmoyant, et ce au détriment de la compréhension.

Cependant, il ne s'agit pas pour autant de rejeter la mémoire, bien au contraire, car elle est essentielle à la compréhension de l'histoire. Il faut simplement dire qu'elle ne peut se suffire à elle-même et, lorsqu'elle le fait, elle participe de sa propre destruction pour conduire à l'oubli, car une mémoire sans histoire est *de facto* vouée à l'oubli

Il paraît donc essentiel de penser ensemble et de manière articulée cette tension entre histoire et mémoire.

Or, comment faire pour réconcilier les deux ? Selon Paul Ricoeur, il convient de penser la mémoire comme une phénoménologie (une étude des phénomènes propres à la mémoire) et d'appréhender l'histoire comme une épistémologie (au sens d'une étude scientifique, même si, il faut le redire à nouveau, l'histoire, science humaine et sociale, est source de subjectivité). Le philosophe prône une « politique de la juste mémoire » et un devoir d'histoire. La mémoire est donc considérée comme un objet d'histoire et ne doit pas devenir une fin en soi, sinon on aurait de facto des mémoires atomisées et concurrentes, finalement sans histoire véritable. Ainsi, toutes les mémoires se vaudraient et donc chacune ne vaudrait plus rien...

Ainsi, on doit mettre en avant d'abord le devoir d'histoire et réhabiliter la juste mémoire participant à la construction du discours de l'historien. Bref, il faut privilégier la mémoire au service de l'histoire, dans le cadre de son écriture, comme on a pu le voir par exemple à travers des ouvrages qui ont fait date (pensons par exemple à l'immense travail publié sous la direction de Pierre Nora et qui était consacré aux lieux de mémoire, la mémoire devenant pour le coup objet d'histoire). En ce sens, le Concours National de la Résistance et de la Déportation doit donc laisser toute sa place à la mémoire. La présence des témoins, de plus en plus rares, en est un exemple tout à fait significatif et ce au service de la mémoire et de l'histoire réconciliées à partir du moment où l'on s'inscrit dans le devoir d'histoire.

Pour autant, doit-on en rester là et être absolument convaincu par le vocable de « devoir » ? Ne faudraitil pas plutôt substituer le terme de « travail » à celui de « devoir », qu'il s'agisse de la mémoire ou de l'histoire ? En effet, on considère désormais, à juste titre, qu'il faut privilégier l'expression de « travail de mémoire », liant à la fois le témoin et l'historien, et ce dans une logique heuristique. De même, le terme de « devoir d'histoire », à partir du moment où il serait définitivement intégré, revendiqué et dépassionné, pourrait ou plutôt devrait naturellement s'effacer devant celui de « travail d'histoire ». Car c'est bien ce travail d'histoire, conçu à la fois comme processus conscientisé, assumé et distancié à la fois, qui doit être revendiqué.